

AVIS

Objet: Commune de Mersch – Reconstruction d'une tour d'observation en zone inondable du cours d'eau « Mamer » dans le parc communal de Mersch.

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté d'autorisation de Monsieur le Ministre de l'Environnement du 18 décembre 2025, réf EAU/AUT/25/0982, concernant la reconstruction d'une tour d'observation en zone inondable du cours d'eau « Mamer » dans le parc communal de Mersch est déposé au service technique communal (bâtiment annexe à la maison communale) à l'inspection des intéressés pendant la période du 2 janvier 2026 au 11 février 2026 inclus.

Mersch, le 30 décembre 2025

le secrétaire,

le bourgmestre,

